

Conseil municipal du lundi 21 mars 2011

Le lundi 21 mars deux mille onze à 19h00, le conseil municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil étaient présents sauf : Mme Cécile AUCANT, procuration à Mme Isabelle VEYRY; M. Laurent BAUDIQUÉY, absent excusé; Mme Sylvie PARDONNET, absente.

Monsieur Bruno BERNARD a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00.

Aménagement de sécurité rue Ernest Zuber : demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs

Le Maire expose que la circulation sur le RD 104 qui traverse le village augmente sensiblement. Par ailleurs il précise que les automobilistes ne respectent pas dans leur plus grande majorité les limitations de vitesse notamment dans la rue Ernest ZUBER située à Boussières Papeteries. Afin de les contraindre à ralentir le Maire propose d'installer un aménagement de sécurité type coussin berlinois. De plus ce besoin a été fortement exprimé par les habitants de Boussières Papeteries au cours d'une rencontre de quartier avec la municipalité.

Il présente un devis de l'entreprise Franche Comté Signaux dont le montant s'élève à 5 858,73 €.

Le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs qui finance les travaux de sécurité sur les Routes départementales à hauteur de 25 % du montant HT des travaux.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement de sécurité rue Ernest Zuber dont le montant s'élève à 4 898,60 € HT.
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	:	4 898,60 €
Subvention (25 %)	:	1 225,00 €
Emprunts	:	1 800,00 €
Fonds libres	:	1 873,60 €
TVA	:	960,13 €
Total TTC	:	5 858,73 €
- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs
- s'engage à entreprendre les travaux dans un délai de 4 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

BP AEP 2011 : ouverture anticipée de crédits d'investissement :

Le Maire expose que dans l'attente du vote du budget AEP 2011 il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement.

Le Maire précise que cette ouverture anticipée de crédits est réglementairement prévue dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget N-1.

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement au BP 2011 à l'article budgétaire correspondant.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur le budget AEP 2011 avant son vote dans la limite des 25% des dépenses d'investissement effectuées l'année N-1.

BP Assainissement 2011 : ouverture anticipée de crédits d'investissement :

Le Maire expose que dans l'attente du vote du budget assainissement 2011 il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement.

Le Maire précise que cette ouverture anticipée de crédits est réglementairement prévue dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget N-1.

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement au BP 2011 à l'article budgétaire correspondant.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur le budget assainissement 2011 avant son vote dans la limite des 25% des dépenses d'investissement effectuées l'année N-1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.